

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU 4 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 04 octobre, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'ancienne salle polyvalente, 2, rue de Douin, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30-09-2023.

Étaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, Emmanuel VALOT, Dominique LEFRANC-DESMONS, Valérie JOLLY, Frédérique TEXIER, Sylvain GAUTIER, Annabelle PICARD, Chrystelle PREAULT, Laurent PREAULT, Frédéric GUILLON, Laetitia PIPAR et Laëtitia CHATRY.

Étaient absents et excusés messieurs André BEAUGENDRE qui a donné pouvoir à Xavier PROUTEAU et Bruno GUILLET

M. Emmanuel VALOT a été élu secrétaire de séance.

Le P.V. du 06-09-2023 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remis aux conseillers : néant

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 01-01-2024
2. Versement du solde de la participation financière à l'OGEC de l'école privée
3. Informations diverses

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS PAR DELIBERATION
DU 06-06-2020**

Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations par délibération du 06-06-2020

Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
IA08505523V011	19, rue de Nantes	AB 172	Maison individuelle	918 m ²

Signature des devis suivants :

Date	Entreprise	Objet	Montant T.T.C.
06-09-2023	Vertys de Fontenay le Comte	Gazon aux 3 locatifs des Rouillères	77 €
06-09-2023	Clisson métal de Challans	Fourniture pour créer une ligne de vie au dessus de la nef de l'église	850.20 €
06-09-2023	Achat mutualisé avec la Communauté de Communes	Station d'accueil ordinateur	116.38 €
06-09-2023	Arbochapel de La Chapelle-Palluau	Création d'un accès extérieur+ traitement des végétaux présents sur l'église	5 824.01 €

08-09-2023	G2loc Aizenay	Réparation de la débroussailleuse	191.71 €
18-09-2023	Leroy Merlin La Roche Sur Yon	Fournitures et sanitaires pour la réhabilitation de la salle de bain du logement 2 au 26, rue des Sables	1 998.30 €
22-09-2023	RCI de Tournon sur Rhône	24 fumigènes pour traiter les mouches dans l'église	1 395.36 €
25-09-2023	Esprit prévention de Brétignolles sur Mer	Habilitations électriques de 2 agents techniques	1 200 €
25-09-2023	ACR de La Chapelle-Palluau	Pose de gouttières au 17, rue des Sables	308 €

DELIBERATIONS PRISES

1- Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 01-01-2024

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la comptabilité M14 évolue vers la M 57 et que les collectivités seront tenues de l'appliquer au 1er janvier 2024. Cependant, le droit d'option ouvert par l'art 106-III de la loi NOTRe offre la possibilité aux collectivités de l'adopter par anticipation et ainsi de préparer sa mise en œuvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

- l'adoption, à compter du 1er janvier 2024, de la nomenclature budgétaire et comptable M57 plan de compte abrégée;
- Précise que la nomenclature M57 abrégée s'appliquera au budget principal de la commune et aux budgets annexes suivants : budget lotissement
- Précise que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées, pour les seuls comptes amortis à titre obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants ;
- Décide de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- Autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux frais de personnels ;
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2- Solde participation financière OGEC pour l'école privée

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 04/01/2023 mentionnant le 1^{er} versement 2023 de la participation de fonctionnement concernant l'OGEC R.P.I. Palluau-La Chapelle-Palluau domiciliée au 15, rue du Pont Chanterelle 85670 Palluau pour un montant de 35 083.12 € €
Considérant :

- Le coût d'un élève de l'école publique de Palluau pour l'année 2022-2023 qui est de 837.76 € (pour information, l'année dernière, il était de 911.25 € et l'année d'avant 770.81 €),
- le nombre d'élèves à l'école St Joseph de La Chapelle-Palluau : 34 élèves chapellois
- le nombre d'élèves à l'école St Agnès de Palluau : 43 élèves chapellois

Le montant total dû pour l'année 2023 est de 77 élèves * 837.76 = 64 507.52 €

Le solde restant à verser est de 64 507.52 € - 35 083.12 € = 29 424.40 €.

Monsieur le maire a présenté l'évolution depuis 2016-2017 des effectifs de l'école privée en Regroupement Pédagogique avec Palluau, du coût d'un élève de l'école publique de Palluau et du montant de la participation financière versée à l'OGEC (voir tableau en annexe) pour les élèves chapellois qui fréquentent les deux sites.

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Elèves chapellois fréquentant le site de La Chapelle-Palluau	39	42	33	48	45	34	37
Elèves chapellois fréquentant le site de Palluau	37	38	31	31	31	43	42
TOTAL	76	80	64	79	76	77	79
Coût d'un élève de l'école publique de Palluau	654.92 €	689.26 €	727.88 €	770.81 €	911.25 €	837.76 €	
Participation financière communale	49 774 €	55 140 €	46 584 €	60 893.99 €	69 255 €	64 507 €	

Evolution totale des effectifs de l'école privée sur les 2 sites : La Chapelle-Palluau et Palluau

Lcp = La Chapelle-Palluau et HC = Hors Commune

Année scolaire	Site de La Chapelle-Palluau (LCP) et HC : Hors Commune				Site de Palluau				TOTAL
	Lcp	Palluau	HC	Total	Lcp	Palluau	HC	Total	
2017-2018	39	25	8	72	37	27	6	70	142
2018-2019	42	27	5	74	38	22	6	67	141
2019-2020	33	20	6	59	31	24	2	57	116
2020-2021	48	21	4	73	31	19	3	53	126
2021-2022	45	27	3	75	31	18	2	55	130
2022-2023	34	19	4	57	43	27	1	71	128
2023-2024	37	23	4	64	42	23	3	68	132

INFORMATIONS DIVERSES

- 1- **Point sur les demandes de location pour l'ancienne mairie au 17, rue des Sables**
- 2- **Point sur la mise à jour du plan communal de sauvegarde**
- 3- **Préparation de la cérémonie du 11 novembre avec l'association des Anciens Combattants**

COMPTE RENDU (C.R.) DES COMMISSIONS COMMUNALES et C.C.V.B.

- **C.R. : Commission Communication Culture Animations Patrimoine Associations (CCAPA) du 20-09-2023 par madame Valérie JOLLY**

22 « Joséphines » ont participé à la randonnée de 5 kms le dimanche 1^{er} octobre 2023

Point sur la réunion des associations du 14-10-2023

Décoration de Noël à installer semaine 49

- **C.R. du comité de pilotage (COFIL) pour la participation financière de la commune pour les élèves chellois qui fréquentent l'école publique de Palluau et les services périscolaires du jeudi 14-09-2023 par madame Dominique DESMONS**

Dépenses de fonctionnement :

1- Participation communale année scolaire 2022-2023 : 27 élèves (105 élèves au total) * 837,76 € (coût d'un élève 2022-2023) = 22 619,52 €

2- proposition de convention pour le partage des dépenses de fonctionnement liés à des élèves ayant déménagé d'une commune conventionnée pour aller dans une commune non conventionnée et refusant la prise en charge des dépenses de fonctionnement

Dépenses d'investissement

- 1- Depuis 2011, la commune verse 5 269,76 € par an pour la construction du bâtiment jusqu'en 2028
- 2- partage des dépenses d'investissement d'un montant annuel maximal de 2 000 € à compter du 01-09-2023
- 3- modalités de participation des communes conventionnées au projet de l'aménagement de la cour de l'école publique

Services périscolaires

- 1- garderie : participation financière au déficit : 1 289,52 € (4 068,73 € au total) pour 23 élèves chapellois sur 91
- 2- cantine : participation financière au déficit : 5 813,36 € (21 837,08 € au total) pour 25 élèves chapellois sur 104

Commission CCVB

- ✓ Intervention de madame Valérie JOLLY pour la commission « économie »
- ✓ Intervention de madame Annabelle PICARD pour la commission « tourisme »
- ✓ Intervention de monsieur Sylvain GAUTIER pour les commissions « habitat » et « action sociale »

AGENDA

- Jeudi 12 octobre : comité de pilotage pour l'accueil de loisirs et les animations jeunesse à 18h à la mairie de St Etienne du bois
- Mardi 17 octobre de 13h30 à 18h à la salle des fêtes, rue du Stade à Bellevigny : forum bien vieillir à domicile

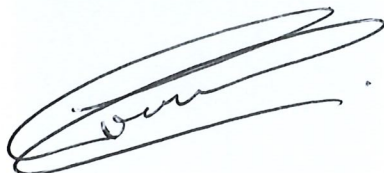
PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 08-11-2023

Mercredi 06-12-2023

Séance levée à 22h

Le Secrétaire : Emmanuel VALOT



Le maire : Xavier PROUTEAU

